

Ordonné que M. Guillet ait la permission de présenter un bill à l'effet d'amender et maintenir en vigueur l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de Grafton, et pour d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise méthodiste-Wesleyenne, en Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Cameron (Huron), propose, secondé par M. Weldon, qu'il appert des rapports transmis par Michael McCormack, écuyer, l'officier-rapporteur pour le district électoral du comté de King, dans l'Ile du Prince-Edouard, à la dernière élection dans le dit district électoral, que P. A. McIntyre, J. E. Robertson, A. C. MacDonald et E. B. Muttart étaient les candidats à la dite élection—que, dans la dite élection le dit P. A. McIntyre reçut 2124 votes—que le dit J. E. Robertson reçut 2002 votes—que le dit A. C. MacDonald reçut 1941 votes et que le dit E. B. Muttart reçut 1854 votes—que le dit officier-rapporteur fit un rapport de la dite élection dans les termes suivants :—

“ DISTRICT DU COMTÉ DE KING, }
 “ PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD. } ”

Je certifie par les présentes que l'un des membres élus pour le district électoral du comté de King, conformément au bref ci-joint, comme ayant obtenu la majorité des votes légalement donnés, est Peter Adolphus McIntyre, de Souris, dans le comté de King, docteur en médecine, et je certifie de plus, que James Edwin Robertson, de Montague, dans le comté de King, docteur en médecine, candidat à l'élection tenue en vertu du bref ci-joint, paraît, d'après les rapports des divers sous-officiers-rapporteurs, avoir obtenu ensuite le plus grand nombre de votes donnés à telle élection; et comme il m'a été représenté, lors du compte des votes, par certains des électeurs du dit district électoral ayant droit de voter à telle élection, suivant qu'il ressort des diverses pièces ci-jointes et marquées respectivement des lettres E, F, G, H, et portant mes initiales, que le dit James Edwin Robertson, lors de sa nomination comme l'un des candidats à telle élection et à l'époque où elle a été tenue, était un membre déclaré dûment élu pour représenter le quatrième district électoral du comté de King dans la Chambre d'Assemblée de la province de l'Ile du Prince-Edouard, et qu'il était pour ce motif déqualifié pour être élu ou déclaré membre de la Chambre des Communes du Canada à la dite élection;

Je certifie de plus, par les présentes, que Augustine Colin MacDonald, de Montague Bridge, dans le comté de King, négociant, candidat dûment qualifié à telle élection, a obtenu ensuite le plus grand nombre de votes légalement donnés à telle élection, et je fais, de plus, ce rapport au sujet des dits James Edwin Robertson et Augustine Colin MacDonald, pour l'information de toutes personnes que cela peut intéresser.

(Signé),

MICHAEL McCORMACK,
 Officier-rapporteur.

Attesté,

(Signé), R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie.”

Que le dit J. E. Robertson étant le second des deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de votes à la dite élection, aurait dû être déclaré l'un des membres de ce parlement pour le dit district électoral, et qu'il a le droit de prendre son siège dans cette Chambre en cette qualité, réservant toutefois à tous candidats ou autres